



ATSEM

Personnels des Etablissements Scolaires et péri-scolaire En grève le 31 mars 2026

Les ATSEM : jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des enseignant-es et le développement des jeunes enfants :

- sont responsables de l'accueil et de l'hygiène des petits
- participent pleinement à l'animation des activités pédagogiques et éducatives
- assurent la sécurité des enfants
- Ces missions exigent non seulement un savoir-faire spécifique, mais aussi une adaptabilité et une capacités d'urgence en toute confiance.

Etre ATSEM, c'est aussi suppléer aux absences d'infirmières lorsqu'un enfant se blesse, suppléer à l'absence de psychologues, d'assistantes sociales, d'agent d'entretien, tout en étant très souvent en sous-effectif !

Il est aujourd'hui indispensable d'accorder la reconnaissance attendue et méritée aux ATSEM qui font preuve d'un investissement sans faille auprès des enfants. Cette reconnaissance exige les mesures suivantes :

- ➡ Augmentation de la rémunération - Attribution de la prime Ségur (CTI complément de traitement indiciaire)
- ➡ Bénéfice des titres restaurants au même titre que l'ensemble des agents de la Ville
- ➡ Reconnaissance du cadre d'emplois d'Atsem en catégorie B-type
- ➡ 1 ATSEM à temps plein par classe et remplacement immédiat en cas de sous-effectif
- ➡ Reconnaissance de la pénibilité

Ensemble, faisons entendre notre voix pour obtenir le niveau de vie que nous méritons. Seules nos luttes collectives permettront de faire respecter le droit et d'en gagner de nouveaux !

Vous voulez vous syndiquer ou nous contacter ?

